

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1868
14 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**LETTRE DATÉE DU 13 JUILLET 2009, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE L'ITALIE À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT
LE TEXTE DE LA «DÉCLARATION DE L'AQUILA SUR LA
NON-PROLIFÉRATION» ADOPTÉE PAR LES CHEFS D'ÉTAT
ET DE GOUVERNEMENT DES PAYS MEMBRES DU G-8
LORS DE LA RÉUNION AU SOMMET TENUE
À L'AQUILA LE 8 JUILLET 2009**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la «Déclaration de L'Aquila sur la non-prolifération», adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du G-8 le 8 juillet 2009 lors de la réunion au sommet qui s'est tenue la semaine dernière à L'Aquila.

La Déclaration aborde divers thèmes importants figurant à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement et d'autres questions clés liées à des initiatives internationales dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

La Déclaration de L'Aquila s'avère particulièrement opportune et digne d'intérêt par son contenu, dont la formulation innove à maints égards par rapport aux déclarations issues des précédentes réunions au sommet du G-8.

Elle reconnaît pleinement l'importance politique que revêt l'adoption récente, par la Conférence du désarmement, d'un programme de travail pour 2009 qui prévoit des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, y compris des dispositions en matière de vérification. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du G-8 préconisent non seulement la mise en route, dans les meilleurs délais, de négociations sur un tel traité, en annonçant leur intention de prendre des dispositions visant à relancer rapidement les travaux de fond dans le cadre de la Conférence du désarmement, mais demandent également à toutes les parties concernées de déclarer un moratoire sur la production de ces matières, comme les États dotés d'armes nucléaires qui sont membres du G-8 s'y sont déjà engagés.

La Déclaration de L'Aquila contient de nombreux renvois détaillés au TNP. Elle souligne tout particulièrement le rôle joué par ce traité en tant que pierre angulaire de la non-prolifération nucléaire et fondement essentiel du désarmement nucléaire, ainsi que la nécessité de se mettre d'accord sur des objectifs réalistes et atteignables concernant ses trois piliers, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La Déclaration mentionne à cet égard l'engagement des pays du G-8 envers ces trois piliers et les

obligations qui en découlent, et demande instamment à toutes les Parties au Traité de contribuer de façon constructive au processus d'examen de cet instrument.

Dans le cadre général des efforts déployés au niveau international en vue d'un désarmement nucléaire, la Déclaration de L'Aquila fait explicitement état de l'importance de la déclaration commune du 1^{er} avril 2009 et de l'accord du 6 juillet 2009 signés par les Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie, concernant la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant destiné à succéder au traité START, qui vient à expiration en décembre prochain.

Compte tenu de ce qui précède et de l'intérêt manifeste que les questions abordées dans la Déclaration de L'Aquila présentent pour les activités de la Conférence du désarmement, je vous serais reconnaissant, en ma qualité de Représentant permanent de l'Italie, qui assure actuellement la présidence des pays du G-8, de bien vouloir prendre dans les meilleurs délais les dispositions nécessaires pour que cette déclaration soit distribuée comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Italie
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Giovanni **Manfredi**

DÉCLARATION DE L'AQUILA SUR LA NON-PROLIFÉRATION

Adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du G-8
à L'Aquila, le 8 juillet 2009

1. Nous constatons, comme à Hokkaido Toyako et aux sommets antérieurs, que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de représenter un défi à l'échelle planétaire et une importante menace pour la sécurité internationale. Nous sommes fermement décidés à tirer parti des occasions actuelles et de la nouvelle dynamique pour renforcer nos objectifs communs de non-prolifération et de désarmement par un véritable multilatéralisme et des efforts résolus au niveau national. Tous les États se doivent tous d'honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération au titre des traités internationaux et des accords multilatéraux pertinents. L'universalisation et le renforcement du régime de non-prolifération restent hautement prioritaires. Nous engageons tous les États qui ne sont pas encore parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques à y adhérer sans délai.
2. Nous insistons sur le fait que le TNP reste la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire ainsi qu'un fondement essentiel de l'action en faveur du désarmement nucléaire, et réaffirmons notre appui sans réserve aux objectifs et aux obligations découlant de ses trois piliers, la non-prolifération, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et le désarmement. Nous entendons collaborer pour que la Conférence d'examen du TNP de 2010 réussisse à consolider le régime établi par le Traité et à fixer des objectifs réalistes et atteignables pour ces trois piliers. Nous demandons à tous les États parties au TNP de contribuer au processus d'examen dans un esprit constructif et suivant une démarche équilibrée.
3. Les garanties sont un outil indispensable à la mise en œuvre efficace du TNP et de ses objectifs de non-prolifération. Nous confirmons notre appui sans réserve à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et nous engageons à poursuivre nos efforts pour faire de l'accord de garanties généralisées de l'AIEA et de son protocole additionnel la norme universellement reconnue de vérification. Nous nous emploierons également à faire du protocole additionnel une norme essentielle dans le domaine des arrangements sur la fourniture de moyens nucléaires. Nous invitons tous les États qui n'ont pas encore adopté un protocole additionnel à le faire sans délai et à en appliquer les dispositions en attendant sa ratification. Nous entendons veiller à ce que l'AIEA continue de disposer de la technologie, des compétences spécialisées, de l'autorité et des ressources nécessaires pour s'acquitter de responsabilités statutaires de la plus haute importance. Nous estimons également que des mesures doivent être prises pour remédier aux cas de non-respect, de façon à prévoir des conséquences réelles et immédiates pour les États qui se retirent du TNP tout en contrevenant à ses dispositions, y compris des mesures appropriées de la part du Conseil de sécurité de l'ONU, et à mettre pleinement à profit les services d'inspection de l'AIEA qui doivent être à même d'accéder à tous les sites, renseignements et personnes jugés utiles.
4. Nous nous félicitons de la décision annoncée par le Président des États-Unis d'Amérique de s'employer à faire ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et redoublerons d'efforts en vue de l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais et de l'universalisation du TICE, considéré comme un des principaux instruments de l'architecture

internationale en matière de sécurité et une mesure clef de la non-prolifération et du désarmement. Entre-temps, nous encourageons vivement tous les États concernés à observer un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire.

5. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption par la Conférence du désarmement d'un programme de travail pour sa session de 2009. Nous appuyons résolument le lancement rapide de négociations internationales sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, assorti des dispositions en matière de vérification, et demandons à tous les États concernés de déclarer et de maintenir un moratoire sur la production de matières de ce type. Nous nous félicitons de ce que les États dotés d'armes nucléaires qui sont membres du G-8 ont déjà décrété un tel moratoire. Nous entendons faire en sorte que les travaux de fond de la Conférence du désarmement reprennent dans les meilleurs délais.

6. Nous sommes tous résolus à œuvrer en faveur d'un monde globalement plus sûr et à créer les conditions nécessaires à un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP. Nous nous félicitons des mesures de désarmement nucléaire appliquées jusqu'ici par les États dotés d'armes nucléaires qui sont membres du G-8.

Nous accueillons favorablement la déclaration commune adoptée le 1^{er} avril 2009 par le Président des États-Unis d'Amérique et le Président de la Fédération de Russie, l'accord qu'ils ont signé le 6 juillet 2009 et leur intention de conclure un accord juridiquement contraignant pour remplacer le traité START avant qu'il arrive à expiration en décembre 2009. Nous engageons tous les États à prendre des dispositions supplémentaires en matière de désarmement nucléaire et à accroître la transparence.

7. Nous réaffirmons le droit inaliénable de tout État partie au TNP d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en conformité avec toutes les obligations contractées en vertu de ce traité; le respect de ses dispositions et la vérification effective de son application n'entraveront pas l'utilisation de l'énergie nucléaire, mais en faciliteront au contraire la mise en valeur et le déploiement en tant que source d'énergie dans de bonnes conditions de sécurité et de sûreté. Nous sommes fermement décidés à promouvoir la non-prolifération nucléaire, les garanties, la sûreté et la sécurité en coopération avec l'AIEA et accueillons favorablement les nouvelles initiatives prises en matière d'éducation et de formation nucléaires dans les pays qui commencent à utiliser cette forme d'énergie, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles dans ces domaines. Nous encourageons les travaux de l'AIEA sur les approches multilatérales concernant le cycle du combustible nucléaire, notamment les garanties d'approvisionnement en combustibles, que nous considérons comme un moyen efficace de satisfaire les besoins accrus en services connexes, tout en tenant compte de l'intérêt qu'il y a au niveau mondial à réduire autant que possible le risque de prolifération.

À cet égard, nous apprécions les travaux en cours au Centre international d'enrichissement de l'uranium fonctionnant sous la direction de la Russie à Angarsk et accueillons avec satisfaction les progrès réalisés en vue de la mise en place d'une banque de combustible nucléaire administrée par l'AIEA, la proposition de la Russie de garantir l'approvisionnement en uranium faiblement enrichi et la mise au point du projet allemand de sanctuaire d'enrichissement multilatéral. Nous prenons note également d'autres initiatives, dont la proposition du Japon

relative à un mécanisme de dépannage de l'AIEA pour un approvisionnement assuré en combustible nucléaire, la proposition du Royaume-Uni consistant à donner, sur le plan politique, des assurances de non-ingérence dans l'exécution des contrats nucléaires commerciaux et la constitution par les États-Unis d'une réserve de combustible nucléaire à partir des matières provenant de ses stocks de sécurité.

8. Dans l'optique d'une réduction des risques de prolifération liés à la multiplication des installations, des équipements et des technologies d'enrichissement et de retraitement, nous accueillons avec satisfaction les progrès que continue d'accomplir le Groupe des fournisseurs nucléaires (GFN) concernant des mécanismes de renforcement des contrôles applicables aux transferts de dispositifs et de technologies d'enrichissement et de retraitement de ce type. Tout en notant que le GFN n'est pas encore parvenu à un consensus sur cette question, nous constatons que les débats du Groupe ont produit des propositions utiles et constructives, qui sont présentées dans le «texte propre» élaboré à la réunion du Groupe consultatif tenue le 20 novembre 2008.

En attendant l'achèvement des travaux entrepris dans le cadre du GFN, nous convenons de mettre en œuvre ce texte l'année prochaine à l'échelle nationale. Nous demandons instamment au GFN d'accélérer ses travaux et de dégager rapidement un consensus dès cette année pour permettre la mise en place au niveau mondial d'un mécanisme renforcé relatif aux transferts d'installations, équipements et technologies d'enrichissement et de retraitement.

9. Nous reconnaissons le rôle essentiel joué par le Conseil de sécurité de l'ONU face aux défis de la prolifération et aux conséquences du non-respect des dispositions. Nous engageons tous les États à appliquer pleinement la résolution 1540 du Conseil de sécurité sur les moyens d'empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive, leurs vecteurs et des éléments connexes. Nous apportons notre appui à l'exécution par le Comité 1540 de son mandat renouvelé. Nous encourageons tous les États à participer activement à l'examen détaillé de l'état d'application de la résolution et à contribuer à un résultat positif à cet égard.

10. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques et soulignons combien il est crucial de les mettre intégralement et effectivement en œuvre.

11. Nous réaffirmons notre engagement unanime en faveur de la recherche d'une solution globale, pacifique et diplomatique à la question nucléaire iranienne et appuyons fermement les efforts entrepris pour la régler par le biais de négociations. Nous invitons instamment l'Iran à saisir l'occasion actuelle pour s'associer à la communauté internationale dans un esprit de respect mutuel et à répondre positivement aux offres faites, afin de trouver une solution négociée qui tienne compte tant de l'intérêt de ce pays que des préoccupations de la communauté internationale. Tout en reconnaissant à nouveau que l'Iran a droit à un programme nucléaire civil au titre du TNP, nous soulignons que ce pays a pour responsabilité, ainsi qu'il a été réaffirmé dans les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, de rétablir la confiance dans la nature exclusivement pacifique de ses activités nucléaires, pour permettre l'instauration d'une coopération fructueuse et de vaste portée avec les pays du G-8 et d'autres pays.

Les risques de prolifération que présente le programme nucléaire iranien restent un sujet de vive préoccupation. Nous engageons instamment l'Iran à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU et à coopérer pleinement avec l'AIEA en

fournissant à l'Agence l'accès et les informations qu'elle demande afin de régler les questions soulevées dans le rapport du Directeur général de l'AIEA.

12. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques l'essai nucléaire réalisé le 25 mai 2009 par la République populaire démocratique de Corée (RPDC), qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Un tel essai compromet la paix et la stabilité dans la région et au-delà. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la résolution 1874 du Conseil de sécurité datée du 12 juin 2009, exprimant clairement la ferme volonté de la communauté internationale. Nous condamnons également le tir balistique auquel la RPDC a procédé en avril 2009, qui contrevient à la résolution 1718 du Conseil de sécurité. Nous continuons d'exhorter la RPDC à se conformer aux résolutions 1695, 1718 et 1874 du Conseil de sécurité, à ne plus effectuer aucun nouvel essai nucléaire ou lancement faisant appel à la technologie des missiles balistiques et à renoncer à toutes les armes nucléaires et à tous les programmes nucléaires existants, ainsi qu'aux programmes de missiles balistiques, de manière complète, vérifiable et irréversible. Nous exigeons de la RPDC qu'elle se conforme à nouveau totalement au TNP et aux obligations de l'AIEA en matière de garanties. Nous demandons instamment à la RPDC de revenir immédiatement et sans condition préalable aux pourparlers à six et réaffirmons notre appui résolu à la reprise rapide de ces pourparlers et à l'application complète de la Déclaration commune du 19 septembre 2005, y compris le règlement de toutes les questions préoccupantes en suspens.

13. Le risque que des terroristes se procurent des armes de destruction massive continue de susciter une vive inquiétude. Nous sommes résolus à poursuivre notre collaboration pour faire en sorte que des terroristes ne puissent jamais accéder à ces armes et aux éléments connexes. Nous attendons avec intérêt la mise au point de l'initiative annoncée par le Président des États-Unis d'Amérique concernant un nouvel effort à entreprendre au niveau mondial pour sécuriser toutes les matières nucléaires sensibles dans le monde entier. Nous entendons continuer de promouvoir l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, qui joue un rôle important en renforçant la capacité des participants d'affronter résolument et systématiquement cette menace mondiale, en accord avec les autorités judiciaires nationales et les obligations découlant des cadres juridiques internationaux pertinents.

14. Nous maintenons notre appui à l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) qui contribue de façon appréciable à prévenir la prolifération d'armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des éléments connexes et à y faire obstacle. Nous prenons acte des progrès réalisés dans la lutte contre le financement des activités de prolifération, et du rôle joué par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI).

15. Nous continuons d'affirmer l'importance du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, en nous attachant à en promouvoir l'application intégrale et universelle. À cet égard, nous jugeons encourageante l'évolution positive annoncée à la réunion annuelle des États qui adhèrent au Code, tenue en 2009, et nous sommes persuadés que tous les États qui y ont souscrit honoreront bientôt pleinement leurs engagements. Nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Code sans délai.

16. Le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, lancé en 2002 à Kananaskis, s'est transformé en une initiative efficace de grande envergure visant à renforcer la sécurité internationale. Parallèlement à l'exécution des

projets prioritaires en cours en Russie et en Ukraine, auxquels nous réaffirmons pleinement notre attachement, nous étudions les solutions envisageables en vue d'une nouvelle expansion du Partenariat qui associerait de nouveaux participants éventuels, dont les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), attachés aux principes et aux lignes directrices de Kananaskis.

Le G-8 est également prêt à inclure de nouveaux secteurs de coopération dans les zones où les risques de terrorisme et de prolifération sont les plus importants. Pour empêcher la prolifération des connaissances relatives aux armes de destruction massive au niveau mondial, notamment à la faveur d'une collaboration avec des scientifiques, nous accueillons favorablement les recommandations relatives à une approche concertée dans ce domaine.

17. Concernant la sûreté nucléaire, nous prenons acte des progrès réalisés depuis la dernière réunion au sommet dans le cadre des projets en cours sur le site de Tchernobyl et, tout en constatant que des ressources financières supplémentaires s'avéreront nécessaires pour les mener à bien, nous réaffirmons notre détermination à entreprendre des efforts de concert avec l'Ukraine pour remettre ce site dans un état stable et écologiquement sûr.
